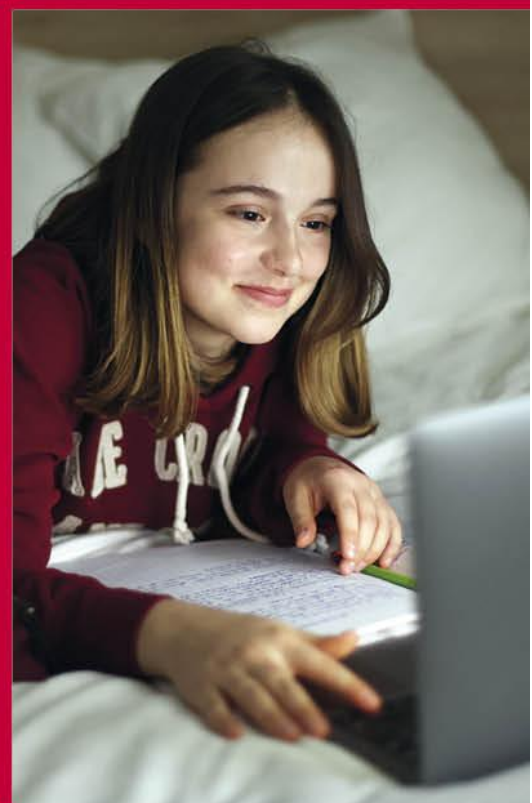




# Grandir en milieu rural

## L'appel à projets - Dossier de candidature



# GRANDIR EN MILIEU RURAL

## APPEL À PROJETS 2026

Pour répondre aux besoins des ressortissants de la MSA et accompagner au mieux le développement des territoires ruraux sur le champ de la famille, l'offre « Grandir en milieu rural » (GMR) est centrée sur les besoins prioritaires de l'enfance jeunesse sur les territoires ruraux et/ou fragiles.

L'offre GMR doit contribuer au développement de nouveaux projets ou actions répondant à des besoins spécifiques des familles agricoles ou rurales dans les territoires et favoriser l'amélioration des structures ou services existants.

L'offre GMR a vocation à soutenir l'action innovante sur les territoires, l'innovation devant être entendue comme des solutions nouvelles répondant à des besoins spécifiques des familles agricoles ou rurales (horaires atypiques, travail saisonnier, handicap, insertion professionnelle...) et qui sont susceptibles de compléter, diversifier ou améliorer l'offre dans les territoires.

### L'appel à projets 2026 de la MSA Berry-Touraine

Dans le cadre de son plan d'action sanitaire et sociale, la MSA Berry-Touraine poursuit son engagement dans l'accompagnement des territoires les plus ruraux en déployant l'offre institutionnelle « Grandir en Milieu Rural ».

L'ensemble des acteurs locaux des territoires ruraux agissant sur les champs de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse et de la parentalité sont invités à candidater et à proposer des projets ayant pour objectif de développer les structures d'accueil de la petite enfance, favoriser et faciliter l'accès aux loisirs, à la culture et aux vacances des enfants, des jeunes et des familles vivant en milieu rural et développer des actions de soutien à la parentalité.

Une attention particulière sera également portée aux projets portant sur le numérique et la mobilité mais également la mise en œuvre de projets d'animation dynamisant les territoires.

#### Calendrier =

| Date limite de réception des candidatures | Date de Jury     |
|-------------------------------------------|------------------|
| 30 septembre 2026                         | 10 novembre 2026 |

### 1. Pour les territoires ayant été identifiés prioritaires par la MSA Berry-Touraine

Par cet appel à projets, la MSA Berry-Touraine a défini des territoires éligibles selon 4 indicateurs : densité de population, représentativité agricole pour les 0-25 ans, taux de précarité et taux d'équipement.

Ci-dessous la liste des territoires éligibles :

| Indre                                                                                                                                                                                                                               | Indre et Loire                                                                                                                                                                                                              | Loir et Cher                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Cœur de Brenne</li><li>- Marche Occitane-Val d'Anglin</li><li>- Ecueillé Valençay</li><li>- Marche Berrichonne</li><li>- Chatillonnais en Berry</li><li>- La Chatre - Sainte Sève</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Loches Sud Touraine</li><li>- Touraine Val de Vienne</li><li>- Touraine Ouest Val de Loire</li><li>- Gâtine Choissilles et pays de Racan</li><li>- Chinon Vienne et Loire</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Collines du Perche</li><li>- Perche et Haut Vendômois</li><li>- Sologne des rivières</li><li>- Val de Cher Controis</li><li>- Beauce val de Loire</li></ul> |

# GRANDIR EN MILIEU RURAL

## APPEL À PROJETS 2026

### 2. Pour les acteurs de l'enfance et de la jeunesse des territoires ruraux éligibles

Cet appel à projets est destiné à l'ensemble des acteurs locaux de l'enfance-jeunesse des territoires ruraux ciblés, qu'il s'agisse d'une association, d'une commune ou intercommunalité, tous peuvent présenter leur(s) projet(s).

Les autres structures peuvent également candidater mais ne seront éligibles qu'aux conditions suivantes :

- Être sans but lucratif ;
- Avoir un objet social, sanitaire ou familial.

### 3. Des axes spécifiques et des thématiques ciblées

Par cet appel à projets, la MSA Berry-Touraine peut intervenir sur les axes et thématiques suivantes :

|                               | Enjeux et besoins majeurs associés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accueil petite enfance        | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Renforcer l'offre de garde de jeunes enfants pour les familles sur les territoires ruraux en développant notamment des modes de gardes adaptés aux besoins spécifiques des familles agricoles ou rurales</li><li>▪ Mettre en place des actions innovantes dans les EAJE encourageant le développement du jeune enfant</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Loisirs / vacances / jeunesse | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Développer l'offre (nombre de structures et de places) et l'accessibilité aux loisirs, à la culture et aux vacances des enfants et des jeunes, en renforçant notamment l'attractivité pour les jeunes de 10 à 17 ans et les mineurs en situation de handicap.<br/><u>Attention, les séjours de vacances sans notion de développement de territoire ne sont pas éligibles.</u></li><li>▪ Mettre en place des dispositifs innovants encourageant l'autonomie et l'investissement des jeunes</li></ul>                                                                                                                                                                          |
| Parentalité                   | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Renforcer l'accès et la visibilité de l'offre parentalité pour les familles</li><li>▪ Développer les dispositifs d'aide à la parentalité pour toutes tranches d'âges</li><li>▪ Développer des services adaptés aux conditions de vie des familles agricoles ou rurales</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Mobilité                      | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Accompagner les territoires ruraux dans leur transition vers une mobilité plus durable au profit des enfants, des jeunes et des familles</li><li>▪ Développer l'accès à des dispositifs alternatifs de mobilité au profit des enfants, des jeunes et des familles</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Numérique                     | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Développer les compétences numériques à destination de tous les publics, visant à créer du lien social ou de nouvelles solidarités (visée intergénérationnelle)</li><li>▪ Accompagner l'usage du numérique via une offre de formation adaptée, des actions d'information et d'accompagnement, ainsi que des actions de prévention sur les risques liés à l'usage du numérique (addictions, conduites à risques) auprès des jeunes et des parents</li><li>▪ Favoriser l'émergence de projets de développement numériques des territoires coconstruits avec les populations rurales</li><li>▪ Développer l'accès aux services et aux droits via l'usage du numérique</li></ul> |

Attention - Exemples de dossiers non éligibles :

- Les projets sur temps scolaire et périscolaire,
- Les projets d'aménagement des espaces publics (gymnases, terrains de sport, ...),
- 
- Les séjours simples de type colonie de vacances sans investissement des jeunes, ni notion de développement des territoires,
- L'achat de véhicule de service.
- Les projets déjà réalisés à la date du jury

# GRANDIR EN MILIEU RURAL

## APPEL À PROJETS 2026

### 4. Le soutien financier de la MSA

La participation financière de la MSA cumulée avec d'autres co-financements ne pourra excéder le budget global du projet.

Le principe de co-financement avec d'autres partenaires est à privilégier.

Le montant sollicité ne pourra être inférieur à 1 000€.

Les financements octroyés seront payés en deux fois : 80% à la notification de l'accord et le solde à réception des pièces justifiant la réalisation du projet.

Les financements octroyés d'un montant supérieur à 5 000€ seront encadrés par la signature d'une convention de financement établie entre la MSA et le porteur de projet.

### 5. Dossier de candidature

Les projets doivent être adressés à la MSA **en format zippé/compressé** par E-mail à l'adresse ci-après :

- [actionspartenariales.blf@berry-touraine.msa.fr](mailto:actionspartenariales.blf@berry-touraine.msa.fr)

**Le dossier doit être constitué des pièces suivantes :**

► Pour une association :

- le formulaire « Fiche projet Grandir en milieu rural » renseigné disponible sur <https://berry-touraine.msa.fr/lfp/grandir-en-milieu-rural>
- tout autre document ou information nécessaire pour compléter la demande,
- les statuts
- la composition du Conseil d'administration,
- l'extrait de la déclaration au J.O.,
- un relevé d'identité bancaire ou postale comportant les codes IBAN et BIC,
- les derniers comptes annuels approuvés,
- le rapport d'activité de l'année N-1.
- Eléments diagnostic justifiant le projet

► Pour une collectivité locale (commune ou intercommunalité) :

- le formulaire « Fiche projet Grandir en milieu rural » disponible sur <https://berry-touraine.msa.fr/lfp/grandir-en-milieu-rural>
- tout autre document ou information nécessaire pour compléter la demande,
- Eléments diagnostic justifiant le projet.
- un relevé d'identité bancaire ou postale comportant les codes IBAN et BIC.



**Attention, tout dossier incomplet ne sera pas étudié**